



Communiqué – le 30/01/25 – CGT Educ'action, FSU 59 62, Solidaires Nord

Aucun mineur n'est illégal !

Depuis plusieurs mois, des mineur-es sans-papiers isolé-es à Lille se sont constitué-es en collectif pour faire valoir deux revendications : un toit et une place dans un établissement scolaire. Ces deux revendications sont conformes au droit français et au droit international en la matière. Mais, à ce jour, et contrairement à ce qu'ont obtenu des mineurs dans la même situation dans d'autres académies, le rectorat de Lille refuse d'accéder à la demande des jeunes du Collectif des mineur-es isolé-es. Cette situation est à nos yeux incompréhensible, non-conforme au droit à l'éducation, d'autant plus qu'elle sanctionne des adolescent-es dont le seul souhait est justement de pouvoir être scolarisé-es.

Nos organisations syndicales soutiennent pleinement la revendication du collectif. Elles demandent une audience au rectorat de Lille afin de soutenir la demande légitime de scolarisation de mineur-es qui doivent déjà affronter des problèmes d'hébergement et une précarité totale à leur arrivée en France.

A l'heure de la montée du racisme et du discours anti-migrant-es de l'Extrême droite et du ministère Retailleau, nous exprimons notre complète solidarité avec ces jeunes victimes de politiques migratoires dénuées d'humanité, en particulier dans le Nord.

**Tous et toutes uni-es en solidarité !
Aucun jeune ne doit se voir refuser l'accès à la scolarité !**

**Nous appelons à un rassemblement de soutien
le 5 février 2025, à 14h, devant le rectorat de Lille**